

Ravalement de façades au centre-ville - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville a décidé d'encourager par des mesures incitatives les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades d'immeubles situés au centre-ville.

Ainsi, une aide financière pouvant s'élever à 10 % des travaux de ravalement est-elle accordée aux propriétaires au titre de l'amélioration de l'habitat.

Conformément à cette décision, la Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable pour l'octroi des subventions suivantes :

Immeubles	Propriétaires	Montant des travaux	Subvention proposée
2 rue Gustave Courbet	M. GAUTHIER Roland	54 609 F	5 400 F
130 Grande Rue	Copropriété : Syndic Agence AGI	56 320 F	5 600 F

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de ces subventions. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 914/130.82017 service 30100 du BP de l'exercice courant.

Mme DUVERGET : Je voulais profiter Monsieur le Maire, de cette question du ravalement des façades pour vous faire part d'un point qui me tient à cœur.

Actuellement, une mode sévit sur les murs, je voulais dire fleurit, mais en fait je dirai sévit, celle des graffiti, inscriptions parfois «anglicisantes» réalisées à la bombe. Besançon n'est pas épargnée et le centre-ville particulièrement touché, par exemple des immeubles situés rue d'Anvers, rue du Lycée, rue du Loup, quai Vauban, le pont Charles de Gaulle, etc.

Certes, à la demande des propriétaires des lieux, les services d'entretien de la Ville de Besançon font diligence pour y remédier et réussissent avec compétence à réparer les dégâts, mais quel coût pour la collectivité ! Si d'aucuns considèrent avec légèreté ces actes de vandalisme au nom d'une pseudo-liberté d'expression -car d'après moi il s'agit de vandalisme au sens que lui avait donné l'Abbé Grégoire en 1794, c'est-à-dire dégradation de monument public- j'estime pour ma part qu'il s'agit d'une atteinte sérieuse à notre environnement.

Des efforts de rénovation de l'habitat ancien ont été entrepris, se poursuivent -ce dossier en est le témoignage- et réhabilitent peu à peu la Boucle. Si nous voulons que le centre historique devienne accueillant non seulement pour les touristes mais également pour ses habitants, une prise de conscience, une éducation civique s'imposent. Avant que Besançon ne ressemble au métro parisien et que ses murs ne soient ceux de la honte, je vous demande Monsieur le Maire, d'intervenir en tant que garant de l'ordre public, premièrement de demander aux services de la Police Municipale d'exercer leur vigilance à cet effet, dans la journée, en incluant les zones sensibles dans leur circuit de ronde, deuxièmement de solliciter les services de la Police Judiciaire pour qu'ils interpellent les auteurs de ces inscriptions. D'après des témoins, les responsables de ces inscriptions sont des adolescents d'une quinzaine d'années agissant surtout le week-end et parfois en plein jour.

Sans vouloir me substituer à la justice, je dirai que cette forme primaire de délinquance pourrait être sanctionnée par un Travail d'Intérêt Général ; notamment il suffirait que les intéressés s'emploient à nettoyer leurs œuvres dont la qualité artistique, je l'avoue, m'échappe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame DUVERGET. Vous avez parfaitement raison, je crois que nous tous ici partageons votre sentiment, c'est du vandalisme et seule finalement la police à laquelle nous rappellerons cette intervention, peut intervenir.

Quant à leur donner un TIG, c'est l'affaire de la justice, nous ne nous en mêlons pas.

En ce qui concerne les interventions de nos services municipaux, ils le font sur demande du propriétaire et moyennant rétribution -nous faisons payer cette prestation- et c'est finalement un préjudice porté au propriétaire surtout ; mais la collectivité intervient et elle intervient comme vous le disiez, assez rapidement pour éviter que nos murs soient vraiment souillés par ces actes de vandalisme que nous condamnons tous et qu'on voudrait bien voir disparaître.

J'en profite pour indiquer qu'effectivement, en ce qui concerne la prévention de la délinquance, c'est un point qui pourrait aussi être soulevé à une prochaine occasion par l'Adjoint responsable et par la commission.

M. NACHIN : Concernant les subventions pour ravalement, je vais dire ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire lors d'un précédent dossier, à savoir que si nous sommes très soucieux de la propreté de notre ville, nous considérons que ces subventions sont de l'argent perdu, gaspillé, quand on voit les résultats au bout de 4 ou 5 ans. En effet, les façades qui ont été ravalées il y a 4 ou 5 ans sont exactement dans l'état où elles étaient au moment où elles ont été ravalées. Ce que nous souhaitons, c'est qu'on engage des crédits pour le ravalement des façades lorsqu'on aura réglé le problème de la pollution atmosphérique dans la ville, en particulier celle engendrée par la circulation automobile.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un refrain connu !

M. PONÇOT : C'est abusif de dire qu'après 4 ou 5 ans le ravalement ne se voit plus, c'est faux. Il y a peut-être certains bâtiments où cela se vérifie car le choix du matériel de rénovation n'a peut-être pas été adapté. Nos services veillent aujourd'hui à ce qu'un propriétaire qui fait un travail de ravalement choisisse effectivement une entreprise qui soit compétente techniquement ; et je vous assure qu'il y a des bâtiments rénovés il y a 10 ans qui sont encore très beaux. Je crois qu'on ne peut pas dire on ne fera pas de ravalement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de pollution, c'est vraiment reporter l'affaire aux calendes grecques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De plus ce n'est pas un ravalement qui nous coûte bien cher, on met 10 % du coût dans la balance, c'est plutôt une incitation. Enfin on continuera quand même d'inciter à ravalier, je crois que c'est difficile de faire autrement.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, 3 Conseillers votant contre, la répartition proposée.